

République du Sénégal
Un peuple –un But – Une foi

Ministère du Plan et du Développement Durable
Direction de la Planification

Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement

**Rapport de synthèse provisoire
des Groupes thématiques Sectoriels**

Janvier 2005

Sommaire

I. CONTEXTE SOCIO/ECONOMIQUE.....	3
II. REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM	5
III. ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	9
VI. PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMIE DES FEMMES.....	15
V. SANTE	19
VI. ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	34
VII. EAU ET ASSAINISSEMENT	40
VIII. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	52

Le Sommet Mondial du Millénaire organisé au mois de septembre 2000, sous l'égide du Secrétariat Général des Nations Unies, a sensibilisé et renforcé l'engagement de la communauté internationale aux idéaux de paix, de justice, de développement et d'égalité des peuples. Le tournant de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies était d'autant plus décisif que les espoirs suscités par les grandes conférences mondiales qui devraient impulser un développement rapide de ces pays étaient ambitieuses et que les résultats comptabilisés étaient modestes.

En 2002, le Projet du Millénaire mis en place par le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Kofi Annan, a été chargé de recommander d'ici à juin 2005 les meilleures stratégies pour la réalisation des OMD. Il réunit près de 300 experts du monde entier dans 10 Groupes d'Etudes thématiques chargés de formuler des propositions intégrées et sectorielles sur les moyens de réaliser les OMD à l'échelle globale, avec une spécificité nationale. Dans cette perspective, il semble possible de se demander quels progrès sont réalisables compte tenu des contraintes existantes ; ou encore les pays peuvent se poser la question de savoir « de quelles combinaisons investissement – stratégies de politiques nationales – appui international » a-t-on besoin pour réaliser les OMD d'ici à 2015.

Dans le cadre du suivi des recommandations de ce Sommet, le Sénégal a sollicité et obtenu l'appui du PNUD pour la production du premier rapport national sur le «Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement» pour l'année 2001.

Dans le cadre de la préparation de son second rapport, le Gouvernement a décidé, avec l'appui des Agences du Système des Nations Unies, de mettre en place un dispositif permanent de suivi des engagements du Millénaire autour de la Direction de la Planification point focal du suivi des ODM.

Pour mener à bien ses activités, la Direction de la planification impliquera tous les ministères concernés, les Agences des Nations Unies et la société civile en particulier les ONG. De plus un plan d'action sera élaboré pour le suivi et l'évaluation des réalisations des Objectifs du Millénaire pour le Développement et pour la pérennisation de la production du rapport annuel.

Ce dispositif et le plan d'action devront favoriser l'implication de tous les acteurs dans la production du rapport 2003 grâce à des ateliers nationaux sous thématiques d'échanges.

A travers les groupes thématiques, le processus participatif avec tous les ministères techniques, les Agences des Nations Unies et la Société Civile impliqués on travaillé dans le but de faire le diagnostic de tous les secteurs couverts par les OMD. Des rapports sectoriels ont été produits et validés. Ce présent rapport a dès lors vocation à proposer une synthèse de ces travaux.

I. CONTEXTE SOCIO/ECONOMIQUE

Le Sénégal s'étend sur une superficie de 196722 km² et est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Conakry et la Guinée Bissau et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Il comprend en son sein l'enclave de la Gambie. Le pays est subdivisé en 11 régions, 34 départements, 322 communautés rurales. La population du Sénégal est estimée à 10.381.004 en 2004 et croît au taux annuel de 2,5%. Etat laïc, le Sénégal a un régime présidentiel pluraliste

Il appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés et se classe selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 2004 au 157^{ème} rang sur 177 pays avec un IDH de 0,437. Son revenu national brut par tête, en termes constants, est de 580 \$ US en 2004.

Les efforts en vue de l'atteinte des OMD se déroulent dans un contexte économique et social marqué par la reprise après de longues périodes de récession et d'efforts de réajustement. Du fait de la faible compétitivité du système productif qui en avait résulté, cette situation n'avaient pas manqué d'exacerber les inégalités de revenus et de développement tant entre les différentes couches sociales du pays, les zones rurales et urbaines qu'entre les régions.

La dynamique de croissance au taux moyen de 5% l'an qui s'est installée à partir de 1995 est demeurée insuffisante en ampleur et en durée pour une réduction notable de la pauvreté. Pour prolonger ces tendances favorables, le Sénégal, depuis 2002, s'est engagé activement dans la mise en œuvre de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Un des axes majeurs de cette stratégie est le développement de l'éducation et de la formation. Le contexte actuel est marqué par un fossé toujours grand entre d'une part des besoins prioritaires très nombreux et des ressources publiques très limitées. C'est dans ce cadre que l'initiative mondiale pour aider les pays en développement à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015 trouve toute sa pertinence.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont contenus dans la "Déclaration du Millénaire" et sont un affinement des objectifs internationaux de développement dérivés des accords et résolutions des conférences des Nations Unies tenues au cours des années 90. Ils constituent une plate forme de huit (8) objectifs, déclinés en dix huit cibles (18) ou sous-objectifs quantifiés. Des discussions menées au niveau international ont permis de définir un ensemble de quarante huit (48) indicateurs consensuels permettant de mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans la mise en œuvre de ces objectifs.

Afin de démontrer que l'atteinte de ces objectifs n'est pas une gageure, le Secrétaire Général des Nations Unies a mis en place en 2002 le Millenium Project qui recommande d'ici juin 2005, les meilleures stratégies pour la réalisation des OMD dans 8 pays dont le Sénégal; ce processus devrait permettre d'estimer les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs et dans les limites de temps imparties.

Sur le plan démographique, le rythme de croissance de la population sénégalaise est assez soutenu. De 2,8 millions d'habitants en 1960, elle est passée à 9,4 millions d'habitants en 2000. Le taux officiel d'accroissement moyen annuel de 2,9% (3,9% en milieu urbain contre 2,1% en milieu rural) est supérieur à la moyenne en Afrique 2,4 %. Cette croissance

démographique met une pression sur l'offre du système éducatif, surtout du fait de la place prépondérante de la jeunesse dans la population et de l'inégalité dans la répartition spatiale.

Une des principales menaces qui pèsent sur le développement des ressources humaines en Afrique est l'expansion fulgurante du Sida. Les ressources humaines, sur lesquelles d'importants investissements éducatifs ont été réalisés pour développer leurs compétences, sont les plus exposées à cette pandémie.

Le Sénégal compte opérer une transition démographique qui se fonderait sur une baisse de la fécondité, une diminution du niveau de la mortalité infanto-juvénile et de la mortalité maternelle, mais également de l'inversion du flux migratoire avec l'émergence de nouveaux pôles de développement à l'intérieur du pays. Ainsi, le chemin à parcourir pour parvenir à la scolarisation universelle sera moins long que ne le laissent apparaître les rythmes officiels de progression des populations scolarisables présentées ci-dessus.

Reflétant l'évolution de l'économie, les finances publiques ont connu, à partir de 1994, des changements majeurs qui ont contribué aussi à l'embellie des finances publiques du Sénégal et lui ont permis de mobiliser des financements substantiels dont une part importante provient de l'extérieur.

II. REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM

2.1. Situation de référence en matière de pauvreté

Les actions récemment effectuées dans la perspective de la réduction de la prévalence de la pauvreté se focalise sur trois axes à savoir, le renforcement des capacités des groupes vulnérables, la micro finance et les activités génératrices de revenus, et les infrastructures, équipements et services sociaux de base et le suivi de la pauvreté.

Le taux d'exécution des projets de lutte contre la pauvreté demeure encore faible. Le taux d'exécution financière moyen est de l'ordre de 33%.

Les politiques et programmes ont certes obtenu des résultats satisfaisants mais n'ont pas permis de faire reculer considérablement l'extrême pauvreté qui sévit dans les zones rurales et périurbaines.

Les résultats de l'enquête ESAM 2 ont révélé que la pauvreté a reculé de 10,8 points de pourcentage entre 1994-1995 et 2001-2002 correspondant à des niveaux respectifs de l'incidence de la pauvreté de 67,9 et de 57,1%. Cette pauvreté présente une multitude de symptômes dont les plus importantes sont : le non accès aux services sociaux de base, et le manque d'une alimentation suffisante de qualité des pauvres. Malgré cette baisse globale, elle demeure importante surtout en milieu rural où le taux de prévalence chez les ménages est de 57,5% en 2001 contre 48,5% pour la moyenne nationale. Cette pauvreté est loin d'être uniforme entre les régions (la onzième région Matam n'a pas été érigée lors de l'enquête ESAM II) avec la configuration suivante :

- très forte (plus de 60%) à Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Diourbel ;
- forte (entre 40% et 60%) à Tambacounda, Thiès Saint Louis et Fatick ;
- moyennement forte (entre 33% et 40%) à Dakar et Louga.

Le seuil minimum de pauvreté globale en 2001/2002 est de 879 FCFA/jours/équivalent adulte à Dakar, 712 dans les autres centres urbains et 497,9 en milieu rural. Alors que la dépense médiane journalière par tête d'habitant des pauvres s'établit à 453 FCFA contre 713 FCFA pour la dépense moyenne. Par contre, le seuil de pauvreté extrême/alimentaire est respectivement de 342, de 317 et de 290,9. Sur cette base, l'extrême pauvreté polarise 12,7% des ménages sénégalais pauvres soit environ 135823. Elle est plus localisée en milieu rural (20,20%) qu'en milieu urbain (8,1%). Ces ménages sont ainsi répartis 3,3% vivent à Dakar soit le tiers de ceux des autres villes (9,9%) alors que le milieu rural polarise les 86,90%. L'analyse par zone géographique révèle que les régions de Ziguinchor (30,10%), Kolda (28,50%) et Kaolack (28,00%) sont les régions les plus touchées par l'extrême pauvreté alors que la région de Dakar est faiblement concernée avec seulement (1,80%).

2.2 Nouvelles orientations Stratégiques

L'option actuelle prise par le Gouvernement du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans le cadre de l'initiative très renforcée des PPTE. Elle s'articule autour de trois axes prioritaires que sont : la création de richesse, le renforcement des capacités et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. Cette option bénéficie actuellement d'un cadre institutionnel global dans lequel toutes les actions en cours de l'Etat s'inscrivent. Elle est actuellement dans ses premières années d'exécution et bénéficie d'un consensus de la part de tous les acteurs impliqués.

Les objectifs de développement économique et financier à moyen et long terme continueront de s'inspirer des **orientations déclinées dans la stratégie de réduction de la pauvreté** avec notamment la nécessité de satisfaire la demande sociale croissante. Avec un niveau de croissance élevé de ces dernières années et la maîtrise des déséquilibres, le Sénégal entend accélérer sa croissance dans un contexte de maîtrise de l'inflation et de maintien des bonnes pratiques en matière de gestion financière et monétaire afin de répondre significativement aux préoccupations de réduction de la pauvreté.

Au niveau social des programmes spécifiques tournés vers les populations vulnérables exclus des fruits de la croissance ont été lancés. Il s'agit du Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) pour accroître les revenus et créer des emplois, améliorer l'accès aux services sociaux de base, promouvoir économiquement la femme et renforcer les capacités des collectivités de base. Les programmes sectoriels déjà en cours d'exécution (PDIS, PDEF, PNIR, PSAOP) visent une dimension spécifique de la pauvreté (santé, éducation, revenu, accès à l'eau potable). De nouveaux programmes comme Programme de Nutrition Communautaire (PNC) et le Programme Eau à long terme (PELT) succédant au Projet Sectoriel Eaux (PSE) participent de cette dynamique.

L'option actuelle de développement local axée sur les collectivités locales se fonde sur le principe selon lequel le développement local doit être entre les mains des populations à la base, sur leur esprit d'initiative et leur capacité à s'autogérer. Les projets et programmes de développement local mis en place, contiennent pour la plupart des composantes qui touchent la promotion du secteur privé en milieu rural. Il s'agit principalement du PADMIR, du PNIR, du PAC3, du PSIDEL, du PADDEL, du PADELU et du PROCR.

La politique du **sous-secteur agricole** est axée sur la promotion et la diversification des produits agricoles, avec notamment les programmes maïs, niébé, sésame et bientôt manioc. La nouvelle orientation définie **pour le sous-secteur de la pêche** par les autorités vise une amélioration de la compétitivité de la pêche industrielle et une meilleure valorisation des ressources halieutiques grâce aux accords conclus avec nos partenaires et voisins au profit des pêcheurs sénégalais. L'élevage fait aussi l'objet de promotion pour sa relance.

Pour ce qui est **du commerce**, un accent est mis sur la promotion des exportations et de la concurrence avec la série de réformes initiées, avec notamment la création d'organismes d'appui à la politique commerciale par le renforcement des moyens des structures de régulation, de contrôle et d'informations sur le marché.

La priorité stratégique conférée **aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication** a permis d'accélérer le développement des télé- services par la promotion de l'accès au téléphone et à l'Internet.

2.3 Programme d'investissement pour lutter contre l'extrême pauvreté

libellé	Objectifs ou axes stratégiques	2005	2006	2007	2008	2009 /2015	Total
Composante 1 : Promotion du secteur privé rural et périurbain	Diversification des revenus des ruraux	10mds	10mds	10mds	10mds	770 mds	110 milliards sur 11 ans
Composante2 : promotion des débouchés internes et externes aux produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement de la concurrence et à l'amélioration des circuits de distribution ; - Développer l'offre exportable et accompagner sa promotion 	225	300	300	100	700	1625 millions de F CFA 11 00 millions de F CFA

Pour cet objectif, il faudrait au moins 112 milliards 925 millions de FCFA pour réduire de moitié l'incidence de la pauvreté d'ici 2015 grâce à la promotion du secteur privé en milieu rural et péri urbain.

Toutefois des mesures d'accompagnement devront concerner le financement du programme d'infrastructures prioritaires qui constitue la condition préalable pour produire, vendre et consommer les produits locaux et ainsi lutter efficacement contre l'extrême pauvreté et la faim.

Egalement la prise en compte de la dimension genre doit aider à la réalisation de cet objectif de réduction de la pauvreté d'ici 2015 étant donné la contribution des femmes dans les activités génératrices de revenus et de sécurité alimentaire. (se référer au plan d'action genre et création de richesse qui reste à être évalué financièrement).

III. ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE

3.1 Situation de référence par rapport à la sécurité alimentaire

Les politiques agricoles jusqu'ici menées n'ont pas permis aux populations pauvres de disposer d'une situation alimentaire satisfaisante qui reste tributaire des approvisionnements en céréales fortement dépendants des productions vivrières hivernales. Sur la période 1998-2002, la production céréalière a connu une évolution contrastée avec une baisse régulière de 5,6% à partir de 2000, épousant la même tendance notée au niveau des surfaces cultivables. Cette baisse globale est imputable aux productions de mil, de sorgho, et de fonio qui sont respectivement passées de 675 000 à 470 105 tonnes, de 147 444 à 140 297 et 3059 à 800 tonnes entre 2000 et 2002. Par contre, au cours de cette même période, les productions de maïs et de riz ont évolué positivement de 60% pour le premier et de 2% pour le second. Toutefois, les importations, l'aide alimentaire et les stocks antérieurs constituent d'autres leviers pour satisfaire les besoins des populations dans ce domaine.

Rapporté à la population, l'approvisionnement en équivalent produits consommables est passé de 132 kg/hbts en 1998 à 147,9 kg/hbts en 2002. Proportionnellement, les importations de produits alimentaires sont les plus grandes sources d'approvisionnement avec 54%. Elles sont suivies de la production hivernale qui assure les 43%, la production de décrue avec 2% et l'aide alimentaire avec à peine 1%. Quant aux stocks antérieurs, leur part reste très négligeable. A remarquer que le riz représente en moyenne entre 1998 et 2002 près de 48% des approvisionnements en céréales.

Rapporté à la population, l'approvisionnement en équivalents produits consommables est passé de 132 kg/hbts en 1998 à 147,9 kg/hbts en 2002. Proportionnellement, les importations de produits alimentaires sont les plus grandes sources d'approvisionnement avec 54%. Elles sont suivies de la production hivernale qui assure les 43%. Viennent ensuite la production de décrue avec 2%, l'aide alimentaire avec à peine 1%. Quant aux stocks antérieurs, leur part reste très négligeable. A remarquer que le riz représente en moyenne entre 1998 et 2002 près de 48% des approvisionnements en céréales.

Le niveau d'approvisionnement ne parvient pas à satisfaire la totalité de la consommation humaine effective estimée en EPC à 170 kg/hbts. Par conséquent, le Sénégal enregistre toutes les années un déficit céréalier équivalent en EPC à 27kg/hbts en moyenne. Ainsi, le taux d'autosuffisance alimentaire en céréales reste encore faible et s'est détérioré depuis 2000 passant de 52,5% à 47,7% en 2002 alors que le coefficient de dépendance alimentaire en céréales ne cesse d'augmenter (42,6% en 2000 contre 48,4% en 2002).

Tableau : Quantités de produits de pêche débarqués et consommés localement

Années	1998	1999	2000	2001
Quantité (en 1 000 tonnes)*	47,9	34,1	44,0	49,2
Consommation moyenne individuelle (kg/tête)	5,15	3,57	4,49	4,89

*Source : Situation Economique du Sénégal - DPS

La consommation du sénégalais en produits halieutiques s'est dégradé.

Tableau: Insuffisance pondérale selon le sexe et la zone de résidence (rapport poids/âge) en %

ENQUETES	ENSEMBLE		
	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	GARCONS
MICS-I 1996	17	26	
MICS-II 2000	13,2	20,5	19,3
QUID 2001	11,7	23,6	19,8

Source : BADIS – Editions 2001-2002

Cette situation alimentaire déficitaire, est à l'origine des problèmes de nutrition des enfants qui font état de la mise en place des programmes tels que la Prise en Charge Intégrée de Malnutrition des Enfants (PCIME), le Paquet Alimentaire Intégré de la Nutrition et l'actuel Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN). L'analyse des indicateurs clés révèle que l'insuffisance pondérale qui était à un taux de 22% en 1996 a considérablement baissé jusqu'à 19,2% en 2001. Par contre, la malnutrition sévère a ressurgi ces dernières années se traduisant par un accroissement du taux de 19% à 34,7% entre 1996 et 2001. Elle est plus sentie en zone rurale avec une prévalence de 42,7% en 2001 contre 20,8 % en milieu urbain pour cette même année.

Tableau: Malnutrition sévère chez les enfants selon le sexe et la zone de résidence

ENQUETES	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ENSEMBLE		
			GARCONS	FILLES	TOTAL
MICS-I 1996	17	26			
MICS-II 2000	14,5	20,9	20	17,1	
QUID 2001	20,8	42,7	35,6	33,8	

Source : BADIS – Editions 2001-2002

En ce qui concerne, la malnutrition aiguë, elle s'est également accentuée passant de 6,7% en 1996 à 8,3% en 2000 avant d'atteindre 9,2% en 2002.

Tableau Malnutrition aiguë chez les enfants selon le sexe et la zone de résidence

ENQUETES	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ENSEMBLE		
			GARCONS	FILLES	TOTAL
MICS-I 1996	5,9	7,2			6,7
MICS-II 2000	6,9	9,3	9,4	7,3	8,3
QUID 2001	7,7	10,1	8,9	9,5	9,2

Source : BADIS – Editions 2001-2002

3.2 Orientations stratégiques nouvelles

Pour lutter efficacement contre la faim et la malnutrition, le Gouvernement devra s'atteler à renforcer et consolider les actions et mesures en cours, mais aussi adopter les objectifs ou axes stratégiques proposés ci après.

Le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) mis en 2002 en place à la suite du Programme de Nutrition Communautaire (PNC), est un programme multisectoriel pour une période

de dix ans répartie en trois phases. Il concerne les zones rurales, périurbaines et urbaines les plus pauvres et couvrira progressivement tout le territoire national.

La deuxième composante du PRN concerne trois volets: sécurité alimentaire, eau et assainissement et appui aux initiatives communautaires.

Pour un **développement agricole** durable apte à réduire sensiblement la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire les domaines d'intervention retenus sont :

3.3 Restauration de la fertilité des sols

- **La lutte contre l'érosion éolienne** : Elle représente 3% des terres dégradées et les actions suivantes doivent être retenues à savoir la mise en place de brise-vent le long des zones concernés, la restauration du couvert végétal, la gestion rationnelle des ressources naturelles passant par la mise en jachère des terres surexploitées, la rationalisation des coupes de bois, diminution de la pression démographique dans les zones concernées.
- **La lutte contre l'érosion hydrique** : Elle représente 77% des terres dégradées et doit passer par la mise en place de diguettes de rétention, la restauration du couvert végétal etc... ;
- **La lutte contre l'excès de sel** : Elle représente 9% des terres dégradées et doit être résolue entre autres par des digues anti-sel ;
- **La lutte contre la dégradation chimique** : Elle couvre en moyenne 1 035 ha/an et la mise en pratique de jachères dans les zones répétitives de culture, favorise la lutte contre cette forme de dégradation.

Dans tous les cas un programme à long terme pour restaurer la fertilité des sols dans le bassin arachidier et les autres zones à fortes potentialités culturales doit être mis en place.

Maîtrise de l'eau

Pour faire face au déficit de l'eau les politiques et stratégies à mettre en œuvre doivent préconiser l'utilisation de techniques modernes en matière d'économie de l'eau et qui permettent de s'adapter aux nouvelles données environnementales et économiques. Parmi ces techniques, l'irrigation au goutte à goutte qui permet une meilleure économie d'eau par rapport aux techniques antérieures que sont l'aspersion et le gravitaire. L'utilisation de techniques culturales adaptées au caractère erratique de la pluviométrie dans les zones sahéliennes sera encouragée.

Restauration du paquet technologique

La partie du paquet technologique ciblée ici est l'équipement agricole du monde rural qui est obsolète et vétuste par ce que datant des années quatre vingt. Le matériel agricole n'est utilisé actuellement que par 18,9% des ménages ruraux.

Les facteurs d'accompagnements

En plus des matériels agricoles des intrants agricoles en quantité et en qualité suffisante notamment les engrais, pesticides des semences en plus des animaux de trait seront mis à disposition.

Pour l'élevage la stratégie devra s'articuler autour de quatre programmes : La protection zoo sanitaire, l'organisation des producteurs, l'alimentation et l'abreuvement du cheptel

La protection zoo sanitaire : Les objectifs spécifiques attendus du programme sont : le renforcement du Système National de Surveillance Epidémiologique, l'amélioration de la

couverture sanitaire du cheptel contre les maladies prioritaires, le renforcement du dispositif et des actions de prophylaxie et la mise en place des plans d'intervention d'urgence et prophylaxie défensive.

L'organisation des producteurs pour à terme, elle doit permettre la sécurisation et le développement de l'élevage pastoral, objectifs majeurs du Gouvernement. Elle se traduira par : un renforcement des capacités techniques, managériales et commerciales des éleveurs par un encadrement plus approprié et l'amélioration de la gestion du patrimoine pastoral par la création d'unités pastorales ;

L'alimentation et l'abreuvement du cheptel : ils seront réalisés à partir de nouveaux équipements et infrastructures à mettre en place. Pour rendre opérationnelles et pérennes les unités pastorales ainsi créées, des infrastructures et équipements seront mis en place. Parmi ces réalisations, les infrastructures hydrauliques pastorales constituent une priorité. Les autres types d'infrastructures à mettre en place concernent les parcs de vaccination, les postes vétérinaires, les pare-feux, les pistes de production, les marchés à bétail, les aires d'abattage, les magasins d'aliment de bétail et de médicaments, les structures sanitaires pour les populations, les centres de formation, etc... L'ensemble de ces infrastructures et équipements sera réalisé sur la base des priorités identifiées et validées avec les populations bénéficiaires.

Pour le secteur de la pêche, les axes d'intervention sont :

La valorisation des produits halieutiques : Dans une conjoncture caractérisée par des besoins prévisionnels en forte augmentation et un stock halieutique à la limite de la surexploitation, la politique des pêches ne peut se baser que sur des mesures permettant d'augmenter la productivité et la valeur ajoutée sans accroître l'effort de pêche. Pour cela, il faudra : renforcer et orienter les structures de fabrication d'aliments piscicoles, former et sensibiliser sur le bien fondé des techniques de l'aquaculture et développer un partenariat avec l'ITA dans le cadre de son programme de valorisation des produits de la pêche (diffusion de techniques de transformation améliorées et de conservation des produits de la pêche).

La gestion durable du cadre : Le développement moderne des pêches, au-delà de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits, doit prévoir des mesures de sauvegarde de l'environnement.

La préservation des écosystèmes, facteur déterminant de la durabilité de la pêche devrait prendre en compte dans les zones côtières, toutes les activités économiques qui s'y développent : le tourisme, les industries agro-industrielles, du textile, pétrolières, l'agriculture, l'aquaculture. Ce mode de gestion devrait chercher à intégrer les aspects environnementaux (protection des habitats critiques, lutte contre la pollution) et socio-économiques afin que les bénéfices attendus de l'exploitation des ressources biologiques soient compatibles avec les exigences écologiques, économiques et sociales. Sa mise en œuvre nécessite l'implication des populations locales dans le processus de gestion.

Le droit des pêches devrait également favoriser les pratiques de pêche visant une meilleure prise en charge des objectifs de « maintien de la biodiversité marine » et de « pêche responsable » tels que stipulés dans le Code de Conduite (FAO, 1995) et le Chapitre XVII de l'Agenda 21.

3.4 Programme d'investissement pour assurer la sécurité alimentaire

	Stratégie	2005-2015
Composante n°3 : Rôle et place du secteur primaire dans l'atteinte de l'OMD1		328 milliards 874 millions
	Volet agriculture	280 milliards 876 millions
	Volet élevage	34 milliards de FCFA
	Sous-total pêche	14 870 millions

Ainsi pour assurer la sécurité alimentaire d'ici 2015 l'Etat devra contribuer à la réalisation d'un programme d'investissement d'au moins 328 milliards 874 millions de FCFA , il faudra y rajouter au moins 5 milliards sur 5 ans pour la prise en compte de la dimension genre(à travers les filets de sécurité) , soit au total 334

VI. PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMIE DES FEMMES¹.

Objectif : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateurs : 9 - Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

10 - Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes.

11 - Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole.

12 - Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national.

4 – 1. Situation de référence

Au Sénégal, les femmes représentent plus de la moitié de la population (52% environ) et constituent souvent la frange la moins éduquée, la plus pauvre et la plus marginalisée.

Le Sénégal a signé, depuis juillet 2000, le protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Le 2^{ème} Plan National d'Action de la femme élaboré en 1997 de manière participative et consensuelle, conformément à la Plate-forme Africaine d'Action et aux recommandations de la Conférence de Beijing, a retenu parmi ses axes stratégiques : l'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes, l'amélioration du niveau d'éducation et de formation des femmes et des filles, l'amélioration de la santé des femmes et des filles (y compris la santé reproductive et sexuelle), la promotion économique des femmes et la lutte

¹ Cet objectif sera mis à jour en rapport avec le millénium project

contre la pauvreté ainsi que le renforcement institutionnel du mécanisme de prise en charge de la promotion de la femme.

Pour atteindre cet objectif, le Sénégal se propose de mettre en place un certain nombre de dispositifs notamment un observatoire des droits de la famille, comprenant un sous observatoire des droits de la femme (Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre) et un Collectif des Femmes Parlementaires. En 2001-2002, la nomination d'une femme au poste de Premier Ministre et d'une autre pour représenter le pays au sein du Comité Directeur (Steering Committee), structures d'exécution du NEPAD a confirmé une volonté politique du Gouvernement de faire respecter la parité. Celle-ci est une priorité du nouveau gouvernement qui comprend :

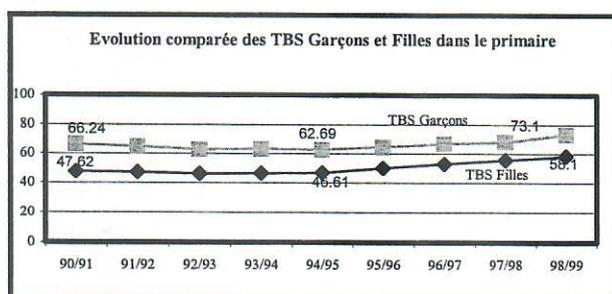
- huit (8) femmes sur les trente deux (32) ministres, soit 25% .

L'ensemble des institutions soutient cette dynamique, les défis sont encore importants en ce domaine :

- Assemblée Nationale : une (1) femme Vice Présidente, une (1) Adjointe au Questeur, un (1) Rapporteur de la Commission des Finances, une (1) Porte Parole de son parti et 24% des Députés;
- Conseils ruraux : les femmes occupent 10,90% des postes (19,4% des sièges de conseillers municipaux et 14,56% des conseillers régionaux) ;
- Ministère des Forces Armées : quelques femmes surtout dans le domaine de la santé militaire ;
- Ministère de l'Education : enseignement élémentaire 26%, secondaire (12,7%), Directrices d'école, les Proviseurs et les Chefs de départements (1%) respectivement des effectifs;
- Ministère de la Santé : une (1) seule femme médecin chef de région, pas de directrice nationale, même si le Ministre est une femme.
- Ministère de l'Economie et des Finances : 3 femmes dirigent la Direction du Budget, la Direction de la Solde et la Direction de la planification des Ressources Humaines ;
- Ministère de la justice : 15% des hauts postes de responsabilité dans la Magistrature ;
- Directeurs de Cabinet : une (1) femme au Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Ambassadrices : deux (2) ambassadrices sur un total de trente cinq (35) ;
- Organisations Internationales : Les femmes travaillant dans ces organisations sur proposition du Gouvernement ne représenteraient que 3%.

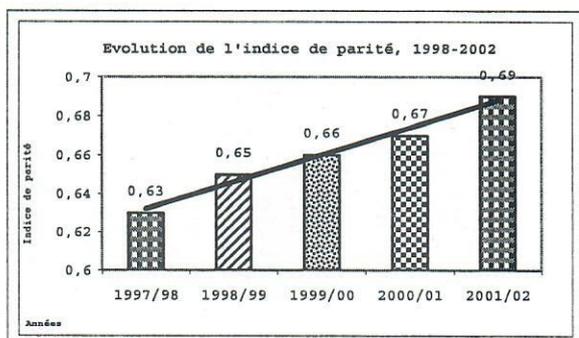
L'effectif de femmes cadres dans le secteur privé ne serait que de 4% (PANAF 97-2001). Les emplois occupés par les femmes représentent dans le secteur moderne (7,6%) et dans le secteur informel (23,6%). Par contre, dans l'agriculture, elles représentent environ 68% de la population active en milieu rural.

Depuis quelques années, on assiste à un développement des Services Financiers Décentralisés (SFD) qui sont du reste, plus accessibles aux pauvres que le système bancaire. Le volume de crédit octroyé aux femmes par ces SFD s'élève à 2.443.161.819 F CFA sur un montant global de crédit de 28 milliards F CFA dégagés en 2000 (Cellule AT/ CEPEC) ce qui bénéficie aux femmes actives. Les associations féminines bénéficiaires sont regroupées en réseaux Siggil Jigeen et G5 ; ce dernier rassemble le COSEF, l'APAC, l'AJS, la FAFS et les Femmes Parlementaires. Concernant les aspects éducatifs, les statistiques révèlent que l'indice de parité en 2001/2002, est de 0,69 dans l'enseignement moyen et de 0,59 dans le secondaire. Il n'y a que 4% de garçons et 1% de jeunes filles qui parviennent jusqu'à l'enseignement supérieur (PANAF.97).



L'indice filles/garçons est passé de 0,63 en 1997/98 à 0,69 en 2001/2002, soit un gain de 0.06 en faveur des filles. L'indice de parité est en faveur des garçons au niveau du public et dans le privé, la parité est quasiment atteinte en 2001/2002.

Années	Indice F/G		
	Public	Privé	Total
1997/1998	0,56	0,84	0,63
1998/1999	0,57	0,84	0,65
1999/2000	0,58	0,89	0,66
2000/2001	0,60	0,88	0,67
2001/2002	0,62	0,92	0,69



4 – 2. Contraintes de l'objectif

Parmi les contraintes qui s'opposent à la réalisation de cet objectif on note :

- la fréquence des redoublements, des abandons et des échecs scolaires des filles ;
- la faible intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes ;
- l'insuffisance de données désagrégées selon le sexe, à tous les niveaux d'activité pour l'élaboration d'indicateurs ;
- la faible implication du secteur privé et des associations professionnelles dans la promotion de la femme ;
- le faible niveau d'éducation , de formation et d'alphabétisation des femmes ;
- la forte mortalité et morbidité maternelle ;
- la grande vulnérabilité des femmes et des adolescentes aux IST/VIH-SIDA ;
- la faible représentation des femmes dans les instances de décision ;
- l'absence d'une composante genre dans chacun des objectifs des OMD et le déficit d'indicateurs sensibles au genre pour tous les autres OMD.

3 – 3. Politiques et programmes

Pour lever ces contraintes, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre plusieurs programmes et projets dans le cadre du PANAF (1997-2001) pour :

- la promotion économique des femmes et la lutte contre la pauvreté ;
- l'amélioration du niveau de scolarisation, de formation et d'alphabétisation des femmes ;
- l'amélioration de la santé des femmes (santé reproductive et sexuelle) ;
- l'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes et le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes.

4 – 4. Progrès dans la réalisation des OMD et tendances.

Indicateurs		2001	2002
9 - Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	Préscolaire	1,10	1,11
	Elémentaire	0,92	0,91
	Moyen	0,67	0,69
	Secondaire	0,61	0,59
	UCAD	0,40	0,40
10 - Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	Indice de parité	0,6	0,7
11 - Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	-	10,6	-
12 - Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	-	24%	24%
13 – Proportion des postes de responsabilité occupés par les femmes au niveau de toute la pyramide sanitaire (Postes de santé, Centre de Santé, Comités de Santé, Districts de Santé, Régions Médicales, Hôpitaux, EPS, Conseils d'administration des EPS, Programmes, Divisions, Directions, Cabinets).	PS		
	CS		
	Comité	0	0
	District	1	1
	MC RM	0	0
	M ADJ RM	1	1
	EPSCA EPS	0	0
	Programme	1	1
	Division	0	0
	Direction	2	2
Cabinet			

V. SANTE

5.1 Situation de référence

Eu égard aux financements du secteur, la situation sanitaire reste encore précaire en dépit des efforts déployés et compte tenu des conditions de l'environnement, de la précarité de l'offre en matière d'hygiène et d'assainissement et de soins accessibles.

Le taux de mortalité au Sénégal est estimé actuellement à 18 pour mille en 1999 tandis que l'espérance de vie à la naissance enregistre une moyenne de 51 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes.

La mortalité des enfants reste élevée du fait des maladies diarrhéiques, de la malnutrition, des maladies cibles du PEV et du paludisme.

D'après les résultats de l'EDS III publiés en 1997, les quotients de mortalité des enfants s'établissent à 68‰ pour la mortalité infantile et 76,5‰ pour la mortalité juvénile et à 140‰ pour la mortalité infanto - juvénile. La mortalité infantile a stagné entre 1992 et 1997 contre une légère hausse de celle juvénile. Les résultats de la MICS (2000) confirment cette évolution des niveaux de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile avec respectivement 70‰, 81‰ et 145‰.

La situation nutritionnelle des enfants reste également préoccupante en raison des déficits aigus ou chroniques de calories, de protéines ou de micro-nutriments, tels que les vitamines et les éléments minéraux en rapport avec les croyances et les habitudes alimentaires.

Les résultats de l'EDS 1992 montrent que 22,9% des enfants souffrent de malnutrition chronique, 22,3% d'insuffisance pondérale et 6,7% d'émaciation. L'avitaminose A et les troubles dus à la carence en iode demeurent des préoccupations essentielles en santé publique

Le taux de mortalité maternelle qui est de 510 décès pour 100.000 naissances montre l'importance du risque obstétrical lié à la maternité et à la grossesse.

La prévalence contraceptive est encore faible avec un taux de 8,1% (EDS III) malgré les importants efforts déployés au niveau de la sensibilisation par les programmes de planification familiale.

En 1993, sur les 15 premières causes de morbidité, le paludisme est responsable de 29,6% des cas, les parasitoses de 9,5%, les affections de la peau de 6% et les affections respiratoires de 4,7%. Les maladies parasitaires et infectieuses restent encore parmi les principales causes de morbidité du fait des moyens limités des programmes de lutte contre ces maladies.

Le taux de séroprévalence est de 1,2% actuellement. Le renforcement de la lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles se poursuit normalement par le développement des activités de sensibilisation et d'information, la formation du personnel de santé et d'autres acteurs et l'équipement des laboratoires et banques de sang. Une baisse de près de 90 % a été obtenue par le Sénégal sur les coûts des traitements par les Anti -Rétro -Viraux.

Indicateurs	Source
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	145,3‰ (MICS II)
Taux de mortalité infantile	70‰ (MICSII)
Taux de mortalité maternelle	510 pour 100000 nv (EDS II)
Taux de prévalence du VIH/sida	1,4% (DS/D.S)
Taux de prévalence du paludisme	40,7% (ESIS)
Taux de prévalence de la Tuberculose	2% (PNT)

Tableau 12 : Indicateurs sanitaires au Sénégal

Le Sénégal dispose actuellement de 19 hôpitaux opérationnels, de 54 centres de santé fonctionnels et de 1.206 structures en 1999. Le système de santé souffre également d'un déficit permanent de personnel qui le met en deçà des normes en vigueur.

5.2 Politiques et programmes de santé

Depuis 1995, l'Etat a initié une réforme en profondeur de la politique de santé. Elle s'est traduite par l'élaboration des Plans Régionaux et Départementaux de Développement de la Santé (PRDS/PDDS), qui s'étaient fondés sur les objectifs généraux contenus dans la Déclaration de Politique National de

Santé à savoir : (i) améliorer l'état de santé des populations; (ii) améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables ; (iii) réduire la prévalence des fléaux sociaux.

Ces orientations sont traduites en actions à travers un Programme de Développement Intégré du Secteur de la Santé (PDIS) dont la mise en œuvre permet d'atteindre les objectifs prioritaires du secteur pour les cinq prochaines années couvrant la période 1998-2002. ces objectifs sont : (i) réduire la mortalité maternelle et infanto-juvénile; (ii) réduire l'indice de fécondité; (iii) améliorer le cadre de vie des familles démunies.

5.3 la mortalité infanto-juvenile

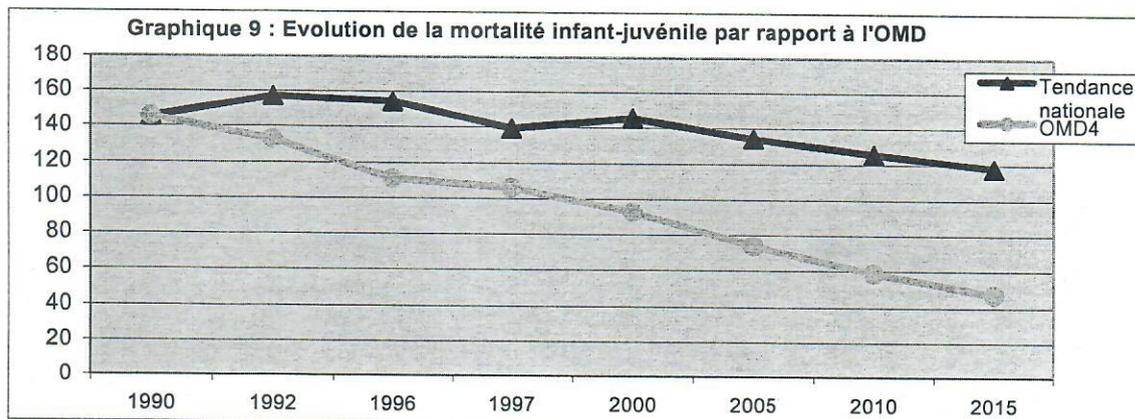
Aujourd'hui encore, la mortalité infanto-juvénile demeure une épine au pied du Sénégal, cela malgré les progrès notés, fruit de la mise en œuvre de divers programmes de survie de l'enfant (Programme Elargi de Vaccination, Programme de Lutte contre les Maladies Diarrhéiques, Programme de Lutte contre le Paludisme, Programme National de Nutrition...). La persistance de taux de morbidité et de mortalité infanto-juvénile élevés, déterminée largement par les conditions de vie précaires mais également dans une forte proportion par la qualité des soins telle que relatée par les résultats d'études réalisées au niveau de certains districts a justifié le choix de certains programmes tels que la PECIME, le PRN qui avaient pour but de réduire d'ici 2007 la mortalité infantojuvénile. Les stratégies mises en œuvre dans ces programmes étaient accés pour l'essentiel sur la prise en charge.

L'horizon temporel des politiques de réduction de la mortalité de l'enfant au Sénégal est relativement court. En effet, ces politiques ne sont projetés qu'à l'échéance 2007, alors que l'objectif quatre des OMD couvre la période allant jusqu'en 2015.

La PECIME vise entre autres une réduction de 30% de la mortalité infanto-juvénile entre 2002 et 2007. Si on part de la situation de référence de 1990, le Sénégal devra réaliser un taux de réduction annuel de 4% pour respecter la norme OMD. Cet objectif est alors moins ambitieux que celui du PECIME qui vise une baisse annuelle de 6.88% de la mortalité infanto-juvénile. Cette approche est cependant biaisée.

En effet, la PECIME intervient dans un contexte où le Sénégal se trouve confronté à un taux de mortalité infanto-juvénile de 145.3‰. Donc le pays devra procéder à une réduction annuelle de 6.59% pour être en phase avec l'objectif quatre de l'OMD. La moralité qui se dégage est que le PECIME vise dans ce cas un niveau un peu plus élevé que l'OMD.

Au rythme de réalisations actuel, l'objectif de réduction de deux-tiers de la mortalité infanto-juvénile au Sénégal à l'horizon 2015 ne sera pas atteint.

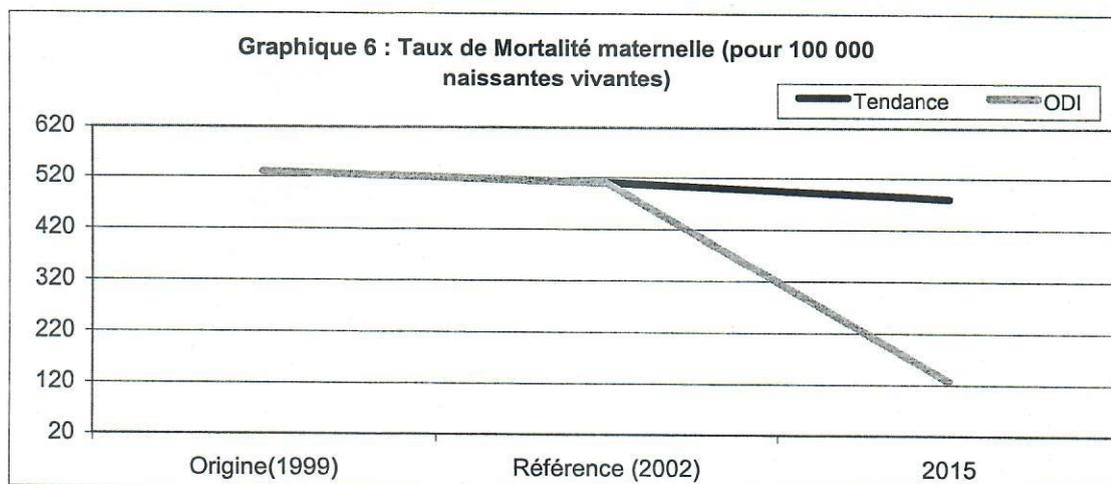


L'existence de facteurs de blocage dans la voie des OMD est donc évidente, ces facteurs ne pourront être correctement situés qu'en allant à la découverte de leurs sources. Ces facteurs peuvent se résumer à plusieurs niveaux : Education de la mère, Revenus féminins, Age à la première naissance, Composition du ménage, faible pourcentage d'accouchements assistés par un personnel qualifié

Les contraintes notées sont le manque de coordination des programmes luttant contre la mortalité maternelle (la DSMI (lutte contre la mortalité maternelle), le SANAS (lutte contre les maladies diarrhéiques, nutrition et promotion de l'allaitement maternel exclusif), le Programme National de Planification Familiale (survie de l'enfant, PF, SIDA))

Au niveau financier, si on fait l'hypothèse que les ressources de la PECIME, le PRN, la nutrition et le PEV rendent compte dans une large mesure des disponibilités financières pour l'amélioration de la santé de l'enfant au Sénégal, même si par ailleurs des fonds destinés à d'autres programmes interviennent dans la prise en charge de la santé de l'enfance², le gap entre les besoins exprimés par le Gouvernement pour atteindre l'objectif quatre des OMD et les disponibilités financières est très important : 5,948 milliards disponibles en 2002 pour un besoin de 13,5 milliards par an sur la période 2003-2015.

5.4 La mortalité maternelle



La lutte contre la mortalité maternelle a amené le Sénégal à adopter en 1987, la politique de la Maternité à Moindre Risque. C'est dans ce cadre que le programme National de Santé de la Reproduction (PNSR) créé dans son volet Santé Maternelle a adopté cette nouvelle orientation tendant à accorder la priorité aux soins obstétricaux. L'objectif visé est de réduire d'ici 2010 la mortalité maternelle observée.

Il s'agira de réduire de trois-quarts (3/4) entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle. En prenant les données de l'EDS II comme référence, la cible cinq des OMD doit donc se traduire par l'atteinte d'un taux de mortalité maternelle de 127 pour 100 000 naissances vivantes en 2015. La tendance nationale a révélé que le taux de mortalité maternelle serait de 480 pour 100000 naissances en 2015, dépassant les objectifs du Millénaire qui prônent un taux de 127,5 pour 100000 naissances.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'agir sur les variables opérationnelles suivantes : La fécondité, la contraception, les consultations prénatales, l'assistance à l'accouchement etc

Les contraintes des programmes sont, pour l'essentiel, les goulots d'étranglement se situent autour du manque de coordination entre les acteurs et du défaut de la cohérence et de continuité entre les activités menées par les différents programmes.

5.5 La lutte contre le vih/sida, le paludisme et d'autres maladies

5.5.1 Programme national de lutte contre le SIDA

La lutte contre le Sida constitue une des préoccupations majeures du monde en général et du Sénégal en particulier. Le PNLS est un programme surtout axé au début sur la Prévention de l'Infection à VIH, à laquelle se sont ajoutés aujourd'hui les problèmes de prise en charge des infectés à VIH et de leurs enfants problèmes inhérents au développement de l'épidémies.

Le but du PNLS est d'aider le gouvernement du Sénégal à capitaliser les acquis de la lutte contre le VIH/ Sida/an, à maintenir durant la période 2001-2006 la prévalence du VIH à un niveau inférieur à 3% et avoir une vision claire des stratégies à promouvoir. Les stratégies ont tourné autour des axes suivants :

- la prévention;
- la prise en charge thérapeutique et psychosociale des PVVIH, leurs enfants (orphelins et infestés du SIDA) mais aussi de leur entourage sur le plan du counselling;
- la surveillance de la progression de l'épidémie du SIDA par la mise en œuvre d'un programme de surveillance sentinelle du virus du SIDA dans les différentes régions du pays;

Les contraintes sont :

- les actions ont porté sur le renforcement des capacités et de l'achat des ARV ;
- Pas d'appui Institutionnel sur l'information du circuit de gestion des données ;
- Manque des Ressources Humaines pour la mise en œuvre des programmes ;
- Manque de Médicament pour les Infestions Opportunistes ;
- Problèmes de sensibilisation et de Communication ;
- Lenteur dans le dépistage ;
- Insuffisance de locaux abritant les activités du programme.

Pour le financement, d'une manière générale, les sommes disponibles pour lutter contre le sida et les IST ne suivent pas une tendance monotone. La faute en incombe surtout aux financements provenant

des partenaires au développement qui subissent de très fortes fluctuations alors que la contribution apportée par l'Etat enregistre une croissance régulière. Comme les partenaires restent les principaux bailleurs des stratégies de lutte contre le sida et les IST, l'évolution des moyens suit alors celle des ressources financières provenant des partenaires.

5.5.2 La lutte contre le paludisme au Sénégal : le PNLP

Avec l'élaboration du Programme National de Lutte contre le Paludisme en 1995 et en particulier depuis l'année 1997 – date correspondant à la mise en œuvre accélérée de la lutte contre le paludisme. Les stratégies qui ont été retenues sont les suivantes :

- prise en charge correcte des cas;
- prévention et surveillance du paludisme ;
- application appropriée d'une politique de médicament ;
- intégration de la lutte antipaludique aux soins de santé primaires .

Les contraintes sont :

- Prise en charge inadéquate des cas de paludisme dans les structures de santé ;
- Non respect des protocoles de traitement du PNLP ;
- Mauvaise prise en charge des cas de paludisme dans la communauté ;
- Faible utilisation des moustiquaires imprégnées ;
- Insuffisance de la participation de la communauté dans la prévention ;
- Faiblesse du système de surveillance épidémiologique et de la lutte contre les épidémies de paludisme.

Malgré tout, le PNLP intègre les principes généraux de l'initiative « Faire Reculer le Paludisme » dont l'objectif est de réduire la morbidité et la mortalité dues au paludisme, non seulement dans la population mais surtout chez les enfants de zéro à cinq ans et chez les femmes enceintes. Ceci est en conformité avec les Objectifs de Millénaire pour le Développement.

Pour les ressources financières, l'évolution des fonds alloués à la lutte contre le paludisme se décline sous une forme erratique depuis 1998. Les partenaires au développement restent les principaux pourvoyeurs de moyens financiers pour la lutte contre le paludisme au Sénégal.

5.5.3 Le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNT)

La lutte contre la tuberculose figure parmi les priorités définies par le Ministère de la Santé. C'est pourquoi, les activités de prise en charge de la tuberculose font partie intégrante des plans de développement sanitaire des districts et des régions. Le but est réduire la morbidité et la mortalité de la tuberculose en améliorant la prise en charge des patients dans un contexte de décentralisation. Les stratégies déclinées sont :

- Assurer un dépistage passif des cas dans toutes les structures du système de santé ;
- Fournir une chimiothérapie de courte durée, au minimum, aux cas de tuberculose pulmonaire à frottis positifs avec une phase intensive administrée sous observation directe(TDO).

L'ensemble des contraintes du PNT peut se retrouver dans la suite suivante :

- Engagement financier actuel de l'Etat encore insuffisant;
- manque de coordination ;
- Insuffisance du personnel technique au niveau de l'unité centrale et du LNR;

- Absence de textes officiels décrivant les tâches des responsables du programme à tous les niveaux;
- Absence d'organisation du traitement directement observé (TDO) dans la plupart des centres de traitement;
- Gratuité incomplète du traitement (seringues payantes)
- Inexistence d'une stratégie de mobilisation sociale;
- Surveillance de la résistance aux médicaments antituberculeux est insuffisante du fait que bon nombre de patients ne poursuit pas leur traitement ou qu'on les perd de vue.

Dans les stratégies, le PNT adopte une chimiothérapie de courte durée au minimum aux cas de tuberculose pulmonaire à frottis positifs avec une phase intensive administrée sous observation directe (TDO), ce qui est fortement recommandé dans le MDGS pour l'atteinte des OMD.

Par contre la couverture vaccinale du BCG suggéré par le Millenium Project est prise en charge dans le programme de lutte contre la mortalité infanto-juvénile

Sur une période récente, le financement de la lutte contre la tuberculose a été l'œuvre de l'Etat jusqu'en 2000. A partir de cette date, les partenaires au développement deviennent les principaux pourvoyeurs de fonds des différents programmes pour la lutte contre la tuberculose au Sénégal.

5.6 Le coût des programmes de santé des OMD

Les besoins de financement à couvrir sont estimés à partir d'un recoupement basé sur la mise en œuvre de deux méthodes complémentaires : d'une part la description des stratégies et des activités de l'objectif examiné afin de mettre en évidence toutes les catégories de ressources consommées, les montants de ces ressources au cours des 2 dernières années et les sources de financement, d'autre part la mise en évidence des tendances dans la mobilisation et l'utilisation des ressources dans les domaines concernés par l'objectif et les changements susceptibles de se produire du fait de décisions majeures internes ou externes à ces domaines.

Les besoins en ressources sont présentés selon les sources visées (Etat, Collectivités, Populations et Partenaires au développement) qui sont également des acteurs essentiels du secteur de la santé.

Financement de la lutte contre le VIH / SIDA au Sénégal (en millions \$ US)

Sources	Base2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 – Fin 2014	Total général
Etat	4.64	5.10	5.61	6.17	6.79	7.47	50.14	81.28
Partenaires	13.36	13.68	14	14.34	14.68	15.04	80.77	152.51
Collectivités locales	0.56	0.57	0.58	0.60	0.61	0.63	3.36	6.35
Total	18.56	19.35	20.19	21.11	22.08	23.14	134.27	240.14

NB : 1 dollar est estimé ci-dessus et dans tous les tableaux ci-après à 500 FCFA

- L'augmentation des ressources de programme est calculée sur l'augmentation générale de la population (2.4%) par an pour les partenaires et les collectivités locales, mais pour les ressources attendues de l'Etat, le pourcentage est de 10 % ; ce qui est plus conforme aux engagements actuels du Gouvernement.
- La détermination des gaps de financements consiste à partir de l'hypothèse que le niveau actuel de financement de la part des différents acteurs, sera au moins maintenu dans le futur. Cette hypothèse se justifie par le fait que le problème majeur du programme est aujourd'hui davantage la question de l'absorption efficace et efficiente des ressources que celle de la mobilisation des fonds. Dès lors, seules les augmentations attendues peuvent créer de véritables gaps par rapport aux besoins de ressources du programme. Ainsi, sur les 10 prochaines années le programme devrait bénéficier d'un effort financier supplémentaire global de 54.54 Millions de US \$ à répartir sur l'Etat pour 34.88 Millions de \$, les partenaires pour 18.91 Millions de dollars et les Collectivités pour 0.75 Millions de \$.

Financement de la lutte contre le paludisme (million de \$ US)

Sources	Année de référence 2004	2005	2006	2007
Etat	1.75	1.75	1.92	2.11
Collectivités locales	0.13	0.13	0.13	0.13
Population	0.83	0.83	0.83	0.83
Partenaires	7.28	5.25	4.53	4.53
Total	9.99	7.96	7.41	7.60

Il est proposé que dès 2006, les ressources allouées par l'Etat soient augmentées de 10% par an. Pour la période 2010- 2015, l'effort de l'Etat reste maintenu en raison de 10% par an. Quant aux collectivités locales, il est attendu d'elles qu'elles augmentent leur effort financier de 5 % par an sur les 5 dernières années de la période. Pour ce qui concerne les autres acteurs (populations et partenaires au développement), le niveau des ressources a la fin des 5 premières années sera maintenu sur les 5 dernières années.

Hormis l'effort attendu de l'Etat dès 2006, le schéma de financement jusqu'en 2009 correspond à celui retenu par le PNLN et ses partenaires sur la période 2005-2009.

Pour ce programme, par rapport au niveau de financement atteint en 2004, seuls l'Etat et les collectivités devraient faire un effort global supplémentaire de respectivement 10.25 et 0.11 Millions de \$ sur la période des OMD.

Financement de la lutte contre la mortalité maternelle (millions de \$US)

Sources	Année de référence 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 – Fin 2014	Total général
Etat	1.94	2.13	2.34	2.57	2.83	3.12	23.02	36.01
Collectivités locales	0.04	0.04	0.05	0.05	0.06	0.06	0.42	0.68
Populations	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.50	1.00
Partenaires	4.59	5.05	5.55	6.11	6.72	7.39	49.64	80.46
Total	5.50	7.32	8.04	8.83	9.71	10.67	73.58	118.15

La revue des dépenses publiques de santé effectuée récemment indique un accroissement régulier des ressources allouées par l'Etat à la santé de la reproduction de 15 à 50% sur la période 98-2002.

Compte tenu du niveau des ressources atteint en 2004, il est retenu ici que l'effort de l'Etat pourra difficilement aller au-delà d'un rythme d'accroissement annuel de 10%. Ce même raisonnement a été retenu pour la contribution des partenaires au développement.

Pour les populations, de 1999 à 2002 les ressources affectées à la santé de la reproduction sont en accroissement constant avec une moyenne de plus de 25% sur la période. Des études partielles indiquent que ce type de ressources à continuer à augmenter jusqu'en 2004. Toutefois avec la politique annoncée par les autorités sanitaires de rendre gratuit un certain nombre de prestations de SR, le niveau atteint en 2002 a été maintenu sur toute la période à couvrir.

Pour les collectivités locales dont la contribution est symbolique, une augmentation de 10% a été retenue.

S'agissant du gap à couvrir en tenant compte du niveau atteint en 2004, le montant global sur la période 2005-2015 est de : pour l'Etat un besoin de 16.61 Millions de \$, pour les Collectivités locales 0.28 et pour les Partenaires 34.56 Millions de \$.

Financement de la lutte contre la mortalité infantile (en millions US \$)

Sources	Année de référence 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 - 2014	Fin général
Etat	2.37	2.61	2.87	3.15	3.47	3.82	25.64	41.56
Collectivités locales	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Populations	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Partenaires	12.10	14.52	17.42	20.91	25.09	30.10	202.14	310.18
Total	14.47	17.13	20.29	24.06	28.56	33.92	227.78	351.74

L'Etat augmente les fonds alloués à la lutte contre la mortalité infantile de 10% compte tenu de l'objectif d'environ 25% de mortalité infantile à atteindre en 2015 et du niveau actuel de cet indice (70,1% en début de millénaire).

Les données de contribution des collectivités et des populations ne sont pas disponibles bien que les populations participent à la mobilisation sociale, à la prise en charge financière de l'enfant malade, et de façon symbolique à la prise en charge de la supervision des activités par l'intermédiaire des comités de santé.

Compte tenu des efforts à tripler pour atteindre l'objectif des OMD pour le Sénégal en matière de mortalité infantile, le taux de progression des ressources extérieures devrait atteindre un niveau d'accroissement annuel de 20% les cinq premières années est maintenu à 10% les cinq années restantes.

Pour la lutte contre la mortalité infantile (comprenant les programmes PEV, Nutrition plus la PCIME et autres prestations de soins appropriées dans les structures), l'effort supplémentaire de mobilisation de ressources devra viser à combler un besoin marginal de 17.86 Millions de \$ pour l'Etat et de 189.18 Millions de \$ pour les partenaires, sur les 10 années à venir.

Financement de la lutte contre la tuberculose en million US \$

Sources	Année de référence 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 – Fin 2014	Total général
Etat	0.18	0.21	0.25	0.31	0.37	0.44	3.94	5.52
Collectivités locales	-	-	-	-	-	-	-	-
Populations	-	-	-	-	-	-	-	-
Partenaires	1.2	1.44	1.73	2.07	2.48	2.98	26.64	37.34
Total	1.38	1.65	1.98	2.38	2.85	3.42	30.58	42.86

Depuis 1985, l'Etat du Sénégal a conservé le même niveau de financement pour la lutte contre la tuberculose. Il faut noter que dans cette opération les collectivités locales et les populations n'y sont pas sollicitées.

Quant aux partenaires au développement leur apport connaît une nette progression au fil des années. Pour estimer les contributions des années ultérieures un taux de 20% paraît raisonnable d'autant qu'il s'agit d'une maladie réémergence associée au VIH/SIDA.

Pour ce programme le besoin marginal de ressources non couvert par le niveau actuel de financement s'élève à 3.72 Millions de \$ pour l'Etat et 25.34 Millions de \$ pour les partenaires au développement.

Tableau de synthèse général sur les financements des OMD santé

Montant global des ressources nécessaires selon les objectifs concernés	Objectif 4			Objectif 5		Objectif 6		Synthèse	
	Lutte contre la mortalité maternelle y compris PF	Lutte contre la mortalité infantile				• VIH / Sida	• Paludisme	• Tuberculose	Total rescas des OMD
	118,15 M \$	351,74 M \$				240,14 M \$	78,51 M \$	42,86 M \$	831,4 M \$
Répartition par source :									
ETAT									
1. montant glob.	36,01 M \$	41,56 M \$				114,55 M \$			192,12 M \$
2. Gap	16,61 M \$	17,86 M \$				48,85 M \$			83,32 M \$
Collectivités locales :									
1. montant glob.	0,68 M \$	-				7,76 M \$			8,44 M \$
2. Gap	0,28 M \$					0,86 M \$			1,14 M \$
Populations :									
1. montant glob.	1,0 M \$	-				8,3 M \$			9,3 M \$
2. Gap	-					-			-
Partenaires :									
1. montant glob.	80,46 M \$	310,18 M \$				230,9 M \$			621,54 M \$
2. Gap	34,56 M \$	189,18 M \$				44,25 M \$			267,99 M \$
- Montant total des rescas OMD									831,4 M \$
- Mobilisable selon les capacités actuelles									478,95 M \$
- A rechercher compte tenu des capacités actuelles									352,45 M \$

1\$ US= 500F CFA

VI. ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

6.1 Situation actuelle

Il est vrai que le secteur de l'éducation a subi les contrecoups des différentes politiques ayant pesé sur les dépenses publiques. Les ressources publiques totales mobilisées en faveur de l'éducation ont régulièrement progressé depuis 1992, mis à part la rupture connue en 1995. Mais, ce sera avec l'avènement du PDEF que les ressources publiques en faveur de l'éducation ont connaîtront une réelle augmentation.

Cependant, au vu des ressources mobilisées, il est nécessaire d'avoir une idée sur les performances quantitatives et qualitatives du système éducatif national eu égard aux politiques menées dans le système éducatif.

Avec le PDEF dont le financement est pris en charge par l'Etat, les populations, les collectivités locales et les partenaires au développement, les politiques éducatives ont connu divers changements sous l'impulsion de différents forums et rencontres internationaux, régionaux et nationaux.

C'est dans le contexte de mise en œuvre de ce Programme que le Sénégal a obtenu l'appui du PNUD sur le "suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement". L'objectif principal est d'assurer une éducation de base à tous d'ici à 2015 tout en accélérant le taux d'alphabétisation des 15-24 ans.

L'analyse de la dynamique des effectifs et des populations scolarisables révèle une hausse des recrutements dans l'enseignement primaire. Les taux de redoublement ont légèrement diminué en 2004 par rapport à 2003. Quant aux taux d'abandon par niveau de cours, ils n'ont baissé que pour le CE2 et le CM1 comparés à leurs niveaux respectifs de 2003.

La répartition des effectifs inscrits par zones géographiques laisse apparaître une tendance à l'amélioration dans les zones rurales, où les parts passent de 36,1 % en 1994 à 48% en 2002. Les effectifs féminins ont régulièrement progressé jusqu'à représenter 47% du nombre total des élèves en 2003 et 48,3% en 2004. Le taux d'alphabétisation, quant à lui, est passé de 31% en 1988 à environ 54% en 2001. L'analphabétisme est relativement plus prononcé chez les femmes que chez les hommes.

Les effectifs de l'enseignement moyen ont quant à eux continué leur forte expansion depuis 2002 et ont cru en 2004 de 37 693 par rapport à leur niveau de 2003. La part des filles dans les effectifs de 2004 est de 42,5 %, d'où une progression par rapport à 2003. L'objectif de parité garçon - filles s'est donc rapproché.

Les effectifs en fin de cycle primaire (CM2) se sont accrus de 171 187. Cette augmentation compense la baisse du taux de transition entre le cycle primaire et le cycle moyen qui est passé de 49,5 % en 2003 à 46,3 % en 2004.

Ces résultats encourageants ne doivent occulter la nécessité de mesurer à quel point l'offre répond à la demande d'éducation. L'indicateur du TBS donne certes un aperçu sur l'ampleur de la couverture du système éducatif, mais ses insuffisances sont liées à la qualité des données démographiques et au poids des redoublements et abandons. Des indicateurs comme le Taux

d'Achèvement et le Taux Net de Scolarisation permettent une vision plus appropriée et plus réaliste de la capacité du système éducatif à combiner les ressources financières et humaines pour produire des résultats scolaires efficaces.

L'objectif du millénaire utilise comme indicateur le taux net de scolarisation (TNS), défini comme étant le rapport entre la population scolarisée d'âge scolaire (PSCAS) et la population scolarisable (PSCA). Pour l'ensemble du pays, il se situe en 2004, à 69,3%, avec des taux de 71,3% pour les garçons et 67,3% pour les filles. Cependant, un regain d'effort pour parvenir à la parité doit être effectué pour les régions de Kolda, Kaolack et Thiès où les écarts entre filles et garçons sont importants.

Concernant le taux d'achèvement, les résultats des calculs effectués donnent pour l'élémentaire des taux de rétention de 75,2 % en 1993 et 69,6 en 2003, ce qui traduit une détérioration du profil de scolarisation entre les deux années. L'indicateur connaît cependant une augmentation dans l'enseignement moyen et secondaire entre 1993 et 2003. En 2004, sur 100 élèves qui s'inscrivent en cours d'initiation, 62 parviendront au CE2 et 47 au CM2 sans redoubler ni abandonner.

Dans le cadre du PDEF, le taux d'achèvement estimé pour le Sénégal est de faire passer le taux d'achèvement du cycle élémentaire de 48% en 2003 à 85 % en 2010. pour atteindre la scolarisation universelle, ce Programme compte réduire à 5 % les taux de redoublement et d'abandon. Selon les projections effectuées, le taux d'achèvement de 100 % peut être atteint en 2015 conformément aux attentes des OMD.

Au total, le Sénégal a connu une amélioration de la scolarisation tous cycles confondus, depuis 2000. Le TBS du primaire qui est égal à 79,9% en 2004 a observé une progression annuelle moyenne de 4,1 % entre 2000 et 2004. Les initiatives communautaires et le système de la Case des Tout-petits ont également impulsé l'enseignement préscolaire. L'enseignement moyen a aussi connu des améliorations grâce à l'augmentation du taux de transition et la mise en place des collèges de proximité. Il importe donc de répercuter ces évolutions dans l'enseignement secondaire.

6.2 Défis et enjeux

Si dans l'ensemble, les scolarisations ont fortement progressé, certaines contraintes demeurent et il est urgent d'en tenir compte, dans l'objectif d'une scolarisation universelle et efficace :

- La scolarisation des filles évolue positivement, mais cela demeure toujours cruciale, surtout dans les cycles autres que l'élémentaire, car la question de leur survie scolaire est insuffisamment traitée. Les initiatives des organisations de promotion de la scolarisation féminine méritent donc d'être soutenues ;
- Les infrastructures éducatives seraient plus efficacement utilisées si les taux de redoublement et d'abandon étaient réduits au minimum pour atteindre une couverture scolaire maximale ;
- Le soutien au secteur privé est indispensable car il vient en appoint au secteur public dans les réponses données à la demande nationale d'éducation. L'importance de sa contribution à l'enseignement dépend donc fortement à une politique systématique d'appui et de promotion ;

- Des modalités d'appui au secteur non formel permettraient de combler certaines insuffisances du système et de répondre à des demandes explicites reflétant les choix des parents. ;
- L'enseignement technique et professionnel doit être mieux développé pour un développement de ses effectifs.

Une analyse plus fine révèle que les bas niveaux de scolarisation observés chez certains groupes de populations s'expliquent par le faible rendement attendu de l'investissement éducatif, les coûts relativement élevés de l'éducation. L'adéquation entre l'offre éducative et l'attente des parents est aussi un phénomène socioculturel important, qui peut limiter la scolarisation des enfants et notamment des filles.

La scolarisation peut, certes, être contrainte par des facteurs relevant de l'offre éducative, notamment l'inaccessibilité des infrastructures, la discontinuité de l'offre éducative. Il existe également des facteurs liés à la demande avec l'attitude des parents face aux coûts d'opportunité et à la rentabilité externe du système. Par ailleurs, la recherche qualitative met en relief des relations entre la nature des infrastructures, et les images que les communautés se font de l'école.

Face à l'offre éducative, les parents ont développé des attentes comme l'introduction des langues nationales à l'école publique, l'introduction de l'apprentissage professionnel (mécanicien, tailleur, menuisier, agriculteur, éleveur, pêcheur...) ou des travaux domestiques (cuisine, couture, ménage, ...) à l'école publique mais également l'enseignement religieux.

L'analyse des différents obstacles à la scolarisation universelle et au maintien des enfants à l'école et montre que les contraintes ne sont pas irréductibles. En fait, les caractéristiques socioéconomiques des ménages ont autant d'effets sur la scolarisation des enfants que la disponibilité et la qualité de l'offre éducative. La proximité de l'école du domicile de l'enfant réduit les coûts de transport et favorise donc la fréquentation scolaire.

Il est également important d'examiner comment l'offre d'éducation est distribuée dans l'espace entre régions, zones rurales et zones urbaines, entre les garçons et les filles, entre les enfants dits « normaux » et ceux présentant des handicaps et entre les groupes socioéconomiques. Etant donné la forte corrélation positive entre le niveau de bien-être et le niveau d'instruction, il faudrait s'assurer que certains groupes de population ne sont pas défavorisés dans l'accès aux services éducatifs du fait de leur localisation et/ou plutôt de leur faible niveau de vie.

Il faut noter que bien que les taux d'accès se soient considérablement améliorés pendant les dix dernières années, les inégalités d'accès sont toujours visibles entre les régions, entre les zones urbaines et rurales et entre les groupes socio-économiques.

Le lien est manifeste entre la pauvreté et l'éducation et il doit amener à examiner la répartition de cette dernière au sein de la population. Le taux de pauvreté des ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction (66,7 %) est nettement au-dessus du taux de pauvreté au niveau national (58 %). Pour les chefs de ménages ayant atteint le niveau secondaire, le taux de pauvreté est cinq fois et demi plus faible que celui du groupe de ménages dont les chefs

sont sans instruction. Moins de 3 % des ménages dont le chef a suivi une formation supérieure, sont touchés par la pauvreté.

Le système éducatif est également marqué par une répartition très inégalitaire des opportunités d'éducation entre les individus. Il existe une corrélation positive entre le niveau d'analphabétisme et la distribution de l'éducation. Plus le taux d'analphabétisme est élevé, plus la distribution de l'éducation est inégalitaire. Ainsi, les opportunités d'éducation sont plus inégales en zones rurales qu'en zones urbaines et la distribution de l'éducation est plus inégalitaire chez les femmes que chez les hommes.

Le volume global de ressources mobilisées pour le secteur est évalué à 256,73 milliards en 2004, avec une progression de près de 9% en 2005. En rapport au PIB, cela correspond à un regain d'effort dans le financement car ce montant équivaut à 6,4% du PIB en 2005 contre 6,2% en 2004 et 5,4% en 2003. Le soutien à l'éducation est donc permanent. Avec une contribution d'environ 79% du total des dépenses d'éducation, les administrations publiques centrales et locales constituent les principaux soutiens financiers du secteur, suivis des ménages.

6.3 Objectif et stratégies

La politique du gouvernement du Sénégal en matière d'éducation et de formation s'inscrit dans le cadre des conclusions des Etats Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF), des recommandations de la Commission Nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation (CNREF), et de la Loi d'Orientation du 16 février 1991. Elle vise le développement des capacités individuelles et collectives, grâce à un enseignement adapté et des apprentissages mieux articulés aux besoins économiques, sociaux et culturels des populations.

La politique pour les années 2000-2010 est mise en œuvre à travers le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF), fruit d'une réflexion partagée entre tous les acteurs du système. Ce Programme définit une vision à long terme sur les objectifs de développement du secteur et repose à la fois sur une approche globale de l'éducation et sur une articulation entre les différents niveaux et filières afin de garantir une maîtrise des flux.

Le PDEF vise trois grands objectifs : (i) élargir l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire ; (ii) améliorer la qualité des enseignements ; (iii) améliorer la gestion du système éducatif. Il s'agira d'arriver à terme à ; (a) une scolarisation universelle et à l'éradication de l'analphabétisme ; (b) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré ; (c) une réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité ; (d) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (e) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif ; (f) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement.

Dans sa première phase, le PDEF a accordé la priorité à l'éducation de base et à la définition d'une politique pour le sous secteur de la formation professionnelle. La qualité sera développée en mettant l'accent sur un nouveau curriculum, l'introduction des langues nationales et la dotation gratuite de manuels scolaires aux élèves.

Dans l'enseignement secondaire, l'objectif est de renforcer le niveau d'éducation pour permettre aux élèves de mener des études supérieures de qualité ou de recevoir une formation professionnelle de cadre moyen.

Pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'objectif sera d'optimiser l'utilisation des structures de ce sous secteur tout en corrigeant les disparités régionales.

Pour l'enseignement supérieur, on peut relever: (i) la politique de régulation des flux pour l'entrée à l'université ; (ii) le développement de programmes d'enseignement de qualité dans tous les établissements d'enseignement supérieur. L'Etat appuiera le développement de structures d'enseignement supérieur et créera des Collèges Universitaires Régionaux (CUR) pour favoriser la décentralisation des enseignements.

Dans le secteur de **l'alphabétisation** et de la promotion des langues nationales, l'Etat entend consolider les acquis et éradiquer en 2012 l'analphabétisme en mettant l'accent sur la réduction des disparités entre zones urbaine et rurale. Il s'agit de (i) réduire le taux d'analphabétisme de 5% par an ; (ii) promouvoir le développement d'un environnement lettré ; (iii) et développer les capacités de planification et de gestion des programmes d'alphabétisation ; (iv) promouvoir le partenariat et la stratégie du " faire-faire ".

Le financement du PDEF va s'appuyer sur un accroissement de l'effort interne. Le coût global du programme, estimé à 420 milliards de Francs CFA, sera pris en charge par l'Etat, les populations, les collectivités locales et les partenaires au développement

6.4 Programme d'investissement

Les dépenses publiques d'éducation s'élèvent à 199,73 milliards de francs en 2004 et cette importance témoigne de la volonté de l'Etat sénégalais, d'investir davantage dans le développement du capital humain à travers la santé et l'éducation.

Les dépenses de fonctionnement occupent une grande part des dépenses publiques d'éducation qui ont fortement augmenté depuis 2000. Bien qu'il atteigne plus de 4% du PIB, il s'avère insuffisant pour accélérer la scolarisation universelle d'où la nécessité d'un regain d'effort financier combiné à une efficience allocative.

La projection du volume d'intrants nécessaire, pour chaque période, permet d'évaluer les coûts de l'objectif du millénaire. Cela conduit à l'estimation des dépenses de fonctionnement et d'investissement à effectuer pour l'enseignement élémentaire et l'alphabétisation, ainsi que les coûts connexes pour les autres secteurs.

Les objectifs de scolarisation universelle et de développement de la qualité de l'enseignement nécessiteront des financements supplémentaires pour combler ceux déjà pressentis jusqu'à présent pour l'enseignement élémentaire. L'excédent de financement global du primaire, compte non tenu des coûts du plan d'action s'élève à 179 milliards 618 millions sur l'horizon des onze années à venir, à savoir de 2005 à 2015.

L'excédent moyen est de 16 milliards 329 millions par an. Le surplus global doit être utilisé pour financer les secteurs connexes ainsi que le plan d'action.

Les dépenses d'alphabétisation passeront de 5,033 milliards en 2003 à 6,437 milliards en 2005 et 6,753 milliards de francs en 2007. Les personnes alphabétisées seront de 171.300 dont 50.300 hommes et 121.000 femmes.

Le coût additionnel de l'objectif des OMD sur l'alphabétisation, par rapport au financement prévu par le programme décennal est de 18 milliards 561 millions, d'où une moyenne de 3 milliards 796 millions.

L'évolution prévue des dépenses publiques totales dans l'enseignement moyen général est le passage de 22 milliards 391 millions en 2005 et à 29 milliards 749 millions de francs en 2007. Les dépenses nécessaires qui s'ajouteront au Programme Décennal impliquent un besoin de financement global de 112 milliards 897 millions sur les cinq dernières années avec une moyenne de 22 milliards 579 millions.

Concernant l'enseignement secondaire général, les dépenses totales qui sont de 25 milliards 244 millions de francs en 2005 passeront à environ 38 milliards en 2007 et 44 milliards 474 millions de francs en 2010. Les besoins de financement vont s'élever à 118 milliards 425 millions sur les cinq dernières années. La moyenne est de 23 milliards 685 millions.

L'évolution prévue des dépenses totales des secteurs de l'enseignement secondaire technique professionnel présente le profil suivant : de 4 milliards 662 millions de francs en 2005, elles atteindront 7,567 milliards en 2007 et 9,307 milliards en 2010 pour secondaire technique.

Pour le secondaire professionnel, elles s'élèvent à 2,633 milliards de francs en 2003 et passeront à 13 milliards 400 millions en 2005 et elles monteront à 16 milliards 886 millions en 2010.

Les excédents du secondaire technique s'ajouteront à ceux de l'élémentaire pour combler les besoins des autres secteurs dont le secondaire professionnel qui accuse un besoin global sur les cinq années (2011 à 2015) de 78 milliards 51 millions.

Pour l'enseignement supérieur, la plus grande partie des dépenses totales sera consacrée dépenses de fonctionnement. Ces dernières seront, en milliards, d'environ 43 en 2005 ; 51 en 2007 et 65 en 2010. Les dépenses totales progresseront de 62 milliards 853 millions en 2005 à 74 milliards 17 millions de francs en 2010. Le besoin global de ce secteur est de 14 milliards 883 millions jusqu'en 2010.

En conclusion, on peut dire que le financement des objectifs de la scolarisation universelle de l'alphabétisation des adultes respectant la parité garçons et filles requiert une somme globale de 168 milliards 504 millions sur la période allant de 2011 à 2015. Ce montant intègre les autres secteurs de l'éducation du fait de l'accroissement consécutive des effectifs et des dépenses des autres cycles d'enseignement.

VII. EAU ET ASSAINISSEMENT

7.1. Situation de référence

Pour le milieu urbain la situation est la suivante : En 2002, l'accès à l'eau potable se situait globalement à des niveaux élevés en milieu urbain:

- **95,7% des ménages de la région de Dakar avait accès à l'eau potable**, dont 75,7% par BP et 18,8% par BF;
- **84,3% des ménages des autres centres desservis avait accès à l'eau potable**, dont 57,1% par BP et 18,5% par BF.

En 2004, l'accès à l'eau potable des ménages urbains est de 85%.

Assainissement. En 2002, le taux d'accès des ménages urbains à l'assainissement était relativement substantiel à Dakar, mais faible dans les régions :

- **64% dans la région de Dakar**, dont 25% par assainissement collectif;
- **39% dans les autres centres assainis²**, dont 4% par assainissement collectif;
- **39% dans les autres centres**, seulement par assainissement autonome.

En milieu urbain le taux d'assainissement en 2004 est de 57%.

Pour le milieu rural la situation se présente comme suit :

Eau potable : en 2004, 64% de la population rural dispose effectivement d'un accès qualifié de « raisonnable » à l'eau potable, au sens défini par l'OMS/UNICEF et retenu pour les OMD. Les projets d'hydraulique rurale, qui ont démarré il y a environ 30 ans au Sénégal, ont permis la réalisation de près de 1.000 forages motorisés, 1.500 forages équipés de pompes et plus de 4.600 puits modernes.

Assainissement : en 2004, seulement 17% des ménages ruraux disposent de l'un des systèmes d'évacuation des excréta répondant aux définitions des OMD. Un tiers des ménages ruraux ne disposent d'aucun système d'évacuation. Par ailleurs, l'utilisation de systèmes d'évacuation des eaux usées ménagères est quasiment inexistante. A cela s'ajoute une assez forte disparité régionale de taux d'accès.

7.2 contraintes

7.2.1 Eau potable

Plusieurs contraintes ou insuffisances subsistent cependant :

- **il existe encore des disparités d'accès marquées entre les usagers.** D'une part, il existe un fort écart de densité de branchements particuliers entre la région de Dakar et les autres centres desservis. D'autre part, 20% des ménages urbains et péri-urbains les plus modestes qui dépendent des bornes-fontaines pour leur approvisionnement en eau payent ce service de l'eau 3 à 5 fois le tarif de la tranche sociale.

² Saint-Louis, Thiès, Kaolack, Louga, et Saly (zone hotelière)

- **des problèmes de qualité physico-chimique de l'eau existent** (salinité, nitrates, fer, fluor), mais ils sont toutefois localisés à quelques sites.
- **deux échéances techniques prochaines sont à bien négocier pour préserver l'équilibre financier du secteur**: la venue à échéance du contrat d'affermage en 2006 et le remboursement de la dette du secteur qui va connaître une pointe de remboursement entre 2006 et 2010.

7.2.2 Assainissement

Le secteur de l'assainissement subit encore de fortes contraintes :

- **le taux d'accès des ménages à l'assainissement est faible par rapport à ceux de l'eau potable**: l'origine de cette situation est à rechercher à la fois au niveau :
 - de l'offre: contraintes économiques et financières freinant le développement de l'assainissement collectif, intérêt limité porté à l'assainissement autonome³, absence de promotion nationale de l'assainissement;
 - et de la demande : niveau de priorité supérieur accordé par les ménages aux autres services (eau, électricité, téléphone), faiblesse du niveau d'éducation à l'hygiène.

L'équilibre financier du secteur de l'assainissement n'est pas aujourd'hui atteint et reste un objectif de long terme. Le décalage entre le coût du service d'assainissement collectif et le niveau de la contribution financière actuellement demandée aux ménages pour ce service constitue un problème structurel délicat à résoudre. L'équilibre financier de l'ONAS est encore davantage fragilisé par la non couverture de ses charges de gestion des eaux pluviales.

7.23 Nouvelles politiques

Volet Rural

Objectifs et Stratégies

Objectifs

Entre 2005 à 2015, la population rurale du Sénégal passera de 6,25 millions à 7,68 millions de personnes, et de 649.200 à 793.200 ménages. On compte en moyenne 9,6 personnes par ménage, et 13,0 personnes par concession. Le taux de croissance annuel moyen de la population rurale sur cette période sera de 2,07%.

Les résultats attendus en 2015 pour l'atteinte par le Sénégal des objectifs du millénaire pour le développement en milieu rural sont que :

- 82% des ménages ruraux aient accès à l'eau potable contre 64% en 2004. Déduction faite des projets déjà engagés, l'atteinte des OMD implique qu'il faudra, entre 2005 et 2015, faire accéder à l'eau potable 2,3 millions de personnes supplémentaires ;
- 59% des ménages ruraux disposent d'un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées ménagères contre 17% en 2004. Ceci représente l'équipement de 355.000 ménages entre 2005 et 2015, complétés par la réalisation de 3360 édifices publics (écoles, postes de santé, marchés hebdomadaires, gares routières, etc.).

³ le projet PAQPUD marque un important changement d'attitude vis-à-vis de l'assainissement autonome, mais est assez récent.

Par ailleurs, les zones humides font face à trois grandes menaces que sont :

- la prolifération des végétaux aquatiques envahissants, à la faveur des aménagements hydrauliques comme les barrages et les digues, ces végétaux occupent aujourd'hui près de 100.245 ha de plans d'eau⁴ se sont développés du lac de Guiers au barrage de Diama en territoire sénégalais comme mauritanien;
- la dégradation des écosystèmes de mangroves consécutive à l'exploitation irraisonnée et aux conséquences de la sécheresse, Les écosystèmes de mangroves y couvrent environ 440.000 ha (DEFCCS/JICA, 2000), le long des zones estuariennes;
- le développement des quartiers péri-urbains qui résulte d'une urbanisation non maîtrisée.

Des phénomènes d'érosion côtière sont également signalés dans presque toutes les villes situées sur le littoral (Saint-Louis, Cambérène, Yoff, Dakar, Rufisque, Joal). Il s'y ajoute les problèmes observés dans la zone de Djifère suite à l'ouverture d'une nouvelle embouchure dans la Pointe de Sangomar.

Le pays fait aussi face à une pollution multiforme : rejets gazeux provenant des industries, des pots d'échappements des véhicules de plus en plus nombreux auxquels s'ajoutent les effluents liquides et les déchets solides qui souillent les eaux, mais aussi les pesticides obsolètes en quantité encore importante. Ces différentes formes de pollution ont des conséquences diverses sur l'environnement ; parmi celles-ci, les modifications du climat⁵ (effet de serre et dépérissement de la couche d'ozone), la contamination des eaux et des sols ou les accidents consécutifs à la manipulation des pesticides et autres déchets.

Les résultats de l'inventaire de 1995 ont montré qu'au Sénégal, les émissions nettes sont évaluées à 3572 Gg ECO₂ pour une population de 8.392 000 habitants soit 425,6 kg ECO₂/habitant/an ou encore 1,17 kg ECO₂/habitant/jour. Les émissions ont été largement atténuées par la capacité de séquestration des forêts protégées. Dans ces quantités émises, le secteur énergétique est responsable de 41% des émissions, dont près de la moitié (45%) est liée aux activités industrielles.

On observe également une augmentation des émissions du secteur des transports qui passent de 31% à 32,5%, ce qui peut s'expliquer par l'intensification du transport urbain, en particulier à Dakar mais aussi la vétusté et la non-conformité des matériels roulants.

Cette dégradation des ressources naturelles et de l'environnement a entraîné une dégradation du cadre de vie urbain et les problèmes liés au développement de l'habitat spontané et des taudis. Au Sénégal, la population urbaine est passée de 25% en 1960 à près de 41% en l'an 2002. Ce phénomène est dû, en grande partie à un exode de la population rurale vers les centres urbains (Dakar principalement), à l'insuffisance de l'offre en matière de logements et à un taux élevé de croissance démographique et urbaine.

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des populations **en milieu urbain**, des actions ont été entreprises depuis les années 1952-53, avec la création de la Société Immobilière du Cap Vert (SICAP) dont la mission originale était la gestion du patrimoine bâti de l'administration. Au fil du temps, cette mission s'est étendue à la contribution et à

⁴ Ces données sont tirées de l'étude de la Société de gestion du barrage de Diama (SOGED, 2001) citée par Faye (2004) dans une étude intitulée «Etat actuel des peuplements de *Typha dominguensis* Pers., dans le delta du fleuve Sénégal et étude au laboratoire de germination de la plante».

⁵ Ces changements climatiques vont à terme, affecter la quantité, la répartition et la qualité des ressources en eau et en terre disponible ; ils risquent également d'intensifier l'érosion des côtes. Toutes choses qui vont aggraver la pauvreté.

l'aménagement harmonieux du territoire de la presqu'île du Cap Vert, surtout dans sa partie occidentale.

En 1960-61 fut créé, l'Office des habitations à loyer modéré (OHLM), devenu aujourd'hui Société nationale des habitations à Loyer modéré (SNHLM). Sa mission était de favoriser et de promouvoir une politique d'habitat accessible aux personnes aux revenus modestes. Son action s'étend sur l'ensemble du territoire national, touchant toutes les villes chef-lieu de région ou de département et quelques unes n'ayant pas ce statut mais qui ont été promues au rang de commune.

Les années 1985-86 ont vu la création de la Société Centrale d'Aménagement de Terrains Urbains (SCAT-URBAM), société de droit privé ayant pour mission d'aménager et d'équiper des terrains urbains exclusivement réservés à l'habitation

En outre, le tissu urbain de la plupart de nos villes est caractérisé par la persistance des zones insalubres et impropres à l'habitation. Ces zones représentent dans beaucoup de grandes villes sénégalaises, environ 30 à 40 % de l'espace occupé. Elles concentrent une proportion importante de population dont la plupart proviennent des zones rurales très éprouvées ces dernières années par les cycles répétés de sécheresse et d'autres catastrophes naturelles.

On note, par ailleurs, un faible investissement consenti pour améliorer le cadre de vie et les moyens d'existence en milieu rural et péri urbain. Par exemple, dans la seule agglomération dakaroise (villes de Pikine et de Guédiawaye) environ 2.000 ha sont constitués de zones non loties et insalubres. Dans ces villes, on estime qu'un habitant sur trois réside dans une zone irrégulière non lotie.

A cela, s'ajoutent les villages traditionnels de la région de Dakar caractérisés par la promiscuité, la faiblesse des équipements et l'inexistence de titres d'occupation pour les habitants, entraînant ainsi une prolifération des constructions non autorisées.

8.2 Orientation de politique

Dans le souci d'inverser ces tendances régressives, l'Etat du Sénégal a entrepris, en partenariat avec les pays avec lesquels il partage des espaces et ressources, de réaliser un certain nombre de programmes axés sur la restauration des terres dégradées, la protection des habitats, la régénération des ressources en vue d'une réhabilitation des économies fragilisées et la conservation de la biodiversité. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire les programmes et projets suivants :

Le Projet biodiversité Sénégal-Mauritanie : le projet poursuit trois (3) objectifs qui sont:

- la gestion durable des écosystèmes, en considérant les causes profondes et structurelles de dégradation et les potentialités existantes ;
- la préservation de la biodiversité, à travers la restauration et la gestion durable des écosystèmes ciblés ;
- la fixation accrue du carbone et la réduction de l'albédo, par la reconstitution de la couverture végétale et de la matière organique dans le sol

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) : Dans le domaine de la gestion de l'environnement, l'OMVS s'était engagée, suite aux bouleversements notés au niveau de la vallée et du delta, dans la mise en oeuvre d'un Plan d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement (PASIE). Ce plan a fait place à un Observatoire de l'Environnement créé au sein du Haut Commissariat pour suivre, à partir de 36 indicateurs et domaines définis de manière consensuelle, les problèmes d'environnement au niveau du bassin. Le démarrage en janvier 2004 du Programme de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du bassin du Sénégal financé par le FEM à hauteur de 4 milliards environ (pour une période de 4 ans), vient renforcer les efforts de prise en charge de la gestion de l'environnement⁶.

Les Réserves de Biosphère Transfrontalières au niveau du Delta du Sénégal et du Delta du Saloum : le Plan de gestion de la Réserve de Biosphère met un accent particulier sur la nécessité de créer des aires protégées et de conservation de la biodiversité dans le même espace socio écologique dans les zones indiquées.

Le Programme Appui à la Gestion Intégrée des Ressources (AGIR) (2000-2005) : Le Programme AGIR vise la mise en place d'un modèle de gestion intégrée des écosystèmes et des ressources naturelles dans l'espace régional. Son action devrait se traduire par une amélioration des conditions de vie des populations, la promotion de démarches favorables à l'auto développement villageois et à l'émergence d'opérateurs privés.

Le PGIES : C'est un programme essentiellement centré sur la biodiversité et le développement durable ; mais dans la mesure où deux parcs limitrophes de pays voisins figurent dans sa zone d'intervention, il est du coup amené à s'investir dans la problématique des ressources partagées. Il appuie notamment les initiatives allant dans le sens de l'harmonisation de la gestion des parcs transfrontaliers et de la fusion à terme de ces aires protégées

Les actions de foresterie menées jusqu'ici sous forme de plantations massives en régie ou communautaires, de mise en défense et de régénération naturelle, n'ont permis en moyenne qu'une plantation d'environ 14.000 hectares par an⁷ entre de 1977 à 1999, conduisant à un recul moyen net des forêts de près de 50 000 ha/an. En prenant comme objectif d'ici 2015, la restauration du potentiel forestier de 1980, il y a un gap de 5.000.000 ha à résorber ainsi que 50 000ha/an ; soit 550 000ha/an⁸. Des initiatives prises ont également été prises dans le cadre des programmes et qui ont pour but de favoriser l'émergence de cadres et conditions idoines pour une bonne conservation de la diversité biologique au Sénégal. Ceci passe par une nette amélioration des connaissances sur l'état actuel de la biodiversité, l'inversion des tendances lourdes de dégradation et l'institutionnalisation de l'approche de co-gestion qui responsabilise pleinement les communautés locales vivant au contact des ressources, en même temps qu'elle leur procure des bénéfices capables d'améliorer leurs moyens d'existence.

Les aires protégées couvrent une superficie équivalant à 8% du territoire national. Pour porter le taux de la couverture nationale à l'objectif visé (12%), un classement supplémentaire d'environ 4% sera nécessaire. La stratégie pour combler ce gap passe par la création de

⁶ Ce programme est cité à titre indicatif. Il est en principe pris en charge dans le cadre de la thématique Eau - OMD

⁷ In problématique de la gestion des ressources forestières dans la lutte contre la pauvreté (N.Dieng ; mars 2003)

⁸ Le raisonnement ici se base sur l'approche par les stocks (la superficie totale de terres à reboiser) et par les flux (les nouvelles terres à restaurer qui tombent chaque année dans la première catégorie.

nouvelles aires protégées⁹ ; toutefois l'histoire de la mise en place des AP (parcs nationaux, réserves naturelles) au Sénégal (comme en de nombreux endroits de la planète) étant marquée par la récurrence de conflits dus à l'exclusion totale des communautés locales aussi bien de la gestion que des bénéfices tirés des ressources naturelles, l'accent est mis sur une approche par écosystèmes, intégrée et participative qui concilie conservation et lutte contre la pauvreté, dans une perspective de développement durable.

Les initiatives notées en matière de gestion des ressources partagées transfrontalières visent, l'amélioration des techniques de réhabilitation des écosystèmes naturels et des sols, d'une part, la promotion de systèmes participatifs de gestion des ressources capables de générer des revenus et de produire les incitations indispensables à une gestion durable, d'autre part.

Sous ce rapport, l'atteinte de l'objectif du millénaire en matière d'environnement devra nécessairement passer par la consolidation et l'amplification de certaines mesures en vigueur, voire le renforcement institutionnel à tous les niveaux, afin d'asseoir des modèles de gestion rationnelle reproductibles.

Des solutions plus ou moins adaptées, ont été proposées pour contrecarrer l'avancée de la mer. La stratégie proposée combine la protection des zones côtières importantes et le reboisement des dunes littorales.

Dans le domaine **urbain**, le Gouvernement du Sénégal a opté ces dernières années pour l'aménagement anticipé des extensions urbaines. Cette opération se réalise à travers la procédure dite « *Zone d'Aménagement Concerté* » (ZAC).

Aujourd'hui un grand programme de ZAC est en cours sur l'initiative du Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, dans la banlieue de Dakar (Diamniadio) et dans beaucoup de villes à l'intérieur du pays. Ce programme ambitionne d'aménager environ 4.400 hectares pour produire 92.500 unités logements ; ce qui devrait satisfaire les besoins d'une population estimée à environ **485.000** habitants d'ici 2015.

8.3 Evaluation du programme d'investissement pour l'atteinte des OMD

Pour tendre vers les objectifs du Millénaire, un volume de financement estimé à près de 916,12 milliards de FCFA sera nécessaire pour restaurer les terres et les ressources naturelles dégradées. Un peu plus du tiers de cette masse financière est déjà acquis (331,7 milliards de FCFA). Sur les deux tiers restants, un montant de 251,49 milliards de FCFA avait déjà été inscrit dans les fonds à rechercher à travers l'initiative PPTE (DSRP). Il est attendu, d'ici 2015, un financement étatique l'ordre de 240 milliards¹⁰, à travers la reconduction de projets et programmes de développement. En prenant comme hypothèse que toutes ces conditions soient remplies, il y aurait un **gap de 344,42 milliards¹¹** à rechercher auprès de l'initiative des OMD.

⁹ Nous préférons le terme aires de conservation à aires protégées pour caractériser les RNC car ces espaces vont inaugurer de « nouvelles » approches d'utilisation- production-conservation ; en somme elles seront des aires de production de ressources naturelles et pas seulement de gestion des ressources existantes.

¹⁰ L'effort de l'Etat a été obtenu en supposant que conformément à sa mission régaliennne, il ne mettra moins que ce qu'il met actuellement soit près de 80 milliards/ 3 ans en référence au CSDMT/Environnement.

¹¹ Ce gap a été obtenu en déduisant du total de financement à rechercher l'effort financier du Gouvernement

Egalement, des actions concrètes doivent être menées et qui doivent concourir à la mise en place et au fonctionnement des mécanismes de gestion de la biosécurité. Ces actions vont nécessiter un investissement d'environ **cinq (5) milliards de FCFA**. Cette somme est à rechercher entièrement auprès OMD, en l'absence d'investissement significatif.

Pour protéger et gérer 75 Km de côtes vulnérables à l'érosion et à diverses formes de dégradation, le Sénégal a des besoins financiers qui s'élèvent à **un peu moins de 200 milliards CFA**. Cette estimation a été faite en considérant que 2.500 000 CFA sont nécessaires pour protéger 1 mètre de côte et que 10 milliards sont déjà acquis dans ce cadre (financement cité ci-dessus).

Aussi, l'objectif que le Sénégal s'est fixé d'ici à 2015, à savoir sortir 70% des sénégalais vivant en ce moment dans des taudis, soit 735.750 personnes, et aménager environ 4.400 hectares, nécessitera un investissement estimé à environ **63,304 milliards (soixante trois milliards trois cents quatre millions)**.

Tableau 28: Besoins consolidés en investissements pour assurer un environnement durable au Sénégal (Objectif n°7 /Cibles IX et XI) dans le cadre des OMD (en milliards de FCFA)

Axes Stratégiques	Pour les activités opérationnelles	%	Pour les mesures d'accompagnement	%	TOTAL	%
1. Restauration des terres et des ressources naturelles	571,34	98%	13,06	2%	584,4	68.14%
2. Gestion de la Biosécurité	1,99	40%	2,95	60%	4,9	0.57%
3. Gestion des Zones Côtières et littorales	177,5	99%	1,62	1%	179,12	20.8%
4. Lutte contre la pollution et Gestion des déchets	24,89	94%	1,66	6%	26,55	3.09%
5. Elimination des taudis	62	100%			63,6	7.23%
TOTAL	839	98%	19,29	2%	858,3	100%